

MIEUX CONNAITRE LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

PORTRAIT ANNUEL : ÉDITION 2024



MIEUX CONNAITRE LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

PORTRAIT ANNUEL : ÉDITION 2024

RÉDACTION

Jeanne Bélanger

Analyste-conseil

Direction de l'évaluation, des analyses et
des statistiques

Olivier Millaire Lafantaisie

Analyste-conseil

Direction de l'évaluation, des analyses et
des statistiques

COLLABORATION

Marie-Claire Major

Analyste-conseil experte

Direction de l'évaluation, des analyses et
des statistiques

SUPERVISION

Isabelle Émond

Directrice de l'évaluation, des analyses et
des statistiques

ÉDITION

Secrétariat général, communications et
affaires juridiques

RÉVISION LINGUISTIQUE

Sheila Lotay

DATE

Le 27 novembre 2024

APPROBATION

Daniel Jean

Directeur général

RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU
QUÉBEC (2024). *Mieux connaître les élèves
handicapés ou en difficulté d'adaptation ou
d'apprentissage : portrait annuel : édition 2024*,
Drummondville, Secrétariat général, communications
et affaires juridiques, L'Office, 17 p.

Dépôt légal – Mars 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-00705-5 (version PDF)

.....

Office des personnes handicapées du Québec
309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 800 567-1465
Télécopieur : 1 800 567-1477
www.ophq.gouv.qc.ca

FAITS SAILLANTS

En 2022-2023, deux élèves sur dix sont des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Plus de neuf élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sur dix fréquentent le réseau d'enseignement public. Parmi ceux-ci, près de huit élèves sur dix sont intégrés en classe ordinaire.

- Le taux de fréquentation en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans le réseau d'enseignement public varie significativement entre le préscolaire (69,2 %), le primaire (84,0 %) et le secondaire (73,7 %).
- Parmi les élèves handicapés seulement, près de sept élèves sur dix ont un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience langagière.
- Les élèves ayant une déficience motrice légère ou organique sont les élèves handicapés les plus fréquemment intégrés en classe ordinaire (75,2 %).

En ce qui concerne la diplomation ou la qualification, plus de six élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sur dix obtiennent un diplôme ou une qualification 7 ans après leur entrée au secondaire dans le réseau d'enseignement public.

- Le taux de diplomation et de qualification est plus faible pour l'ensemble des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage francophones que pour les anglophones, tant après 5 ans (44,6 % c. 58,6 %) qu'après 7 ans (61,1 % c. 72,1 %).
- En ce qui a trait plus précisément aux élèves handicapés, après 7 ans, plus de la moitié (53,2 %) de ces élèves obtiennent un diplôme ou une qualification.
- Chez les élèves handicapés, le taux de diplomation et de qualification est également plus faible pour les élèves francophones que pour les anglophones après 5 ans (32,6 % c. 49,4 %) et après 7 ans (51,5 % c. 67,5 %).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE : QUI SONT-ILS?	2
LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE	4
Parmi les élèves handicapés, près de sept sur dix ont un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience langagière	6
L'INTÉGRATION SCOLAIRE.	7
Le taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire (46,8 %) est légèrement supérieur à celui en classe spéciale (44,2 %)	9
Les élèves ayant une déficience motrice légère ou organique (75,2 %) sont les élèves handicapés les plus fréquemment intégrés en classe ordinaire	10
LA DIPLOMATION OU LA QUALIFICATION	11
Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont proportionnellement moins nombreux que les élèves ordinaires à être diplômés après 5 et 7 ans.	12
Le taux de diplomation des élèves handicapés est plus faible que celui des élèves ordinaires ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	12
Le taux de diplomation et de qualification est plus faible pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage francophones que pour les anglophones, tant après 5 ans (44,6 % c. 58,6 %) qu'après 7 ans (61,1 % c. 72,1 %)	14
CONCLUSION	16
MÉDIAGRAPHIE	17

LISTE DES TABLEAUX

1. Fréquentation scolaire des élèves ordinaires et élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, selon l'ordre d'enseignement, réseaux d'enseignement public et privé, MEQ, 2022-2023	5
2. Répartition des élèves handicapés selon le type de déficience, réseaux d'enseignement public et privé, MEQ, 2022-2023	6
3. Répartition des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon le type de classe ou d'école fréquentée, préscolaire, primaire et secondaire, réseau d'enseignement public, MEQ, 2022-2023	8
4. Répartition des élèves handicapés selon le type de classe ou d'école fréquentée, préscolaire, primaire et secondaire réunis, réseau d'enseignement public, MEQ, 2022-2023	9
5. Taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire par type de déficience, réseau d'enseignement public, MEQ, 2022-2023	10
6. Taux de diplomation et de qualification des élèves ordinaires et handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et apport des diplômes et des qualifications dans les taux, sanction après 5 et 7 ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2015-2016 (suivie jusqu'en 2021-2022), MEQ	13
7. Taux de diplomation et de qualification des élèves ordinaires et handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon la langue d'enseignement, sanction après 5 et 7 ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2015-2016 (suivi jusqu'en 2021-2022), MEQ	15

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

Élèves HDAA	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
<i>Loi</i>	<i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
Office	Office des personnes handicapées du Québec

INTRODUCTION

- Ce portrait annuel portant sur les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) s'inscrit en cohérence avec l'un des devoirs de l'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office) dans la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Loi)*, soit de préparer et de publier périodiquement des statistiques sur la population des personnes handicapées du Québec (article 25.i de la *Loi*) (Québec 2004).
- Ce portrait annuel présente les données administratives du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) relatives à :
 - La fréquentation scolaire et à l'intégration scolaire des élèves HDAA du préscolaire, du primaire et du secondaire inscrits, pour l'année scolaire 2022-2023¹, à la formation générale des jeunes;
 - La diplomation des élèves HDAA du réseau d'enseignement public de la cohorte 2015-2016 (suivie par le ministère jusqu'en 2021-2022²).
- Les données regroupent l'ensemble des centres de services scolaires et des commissions scolaires sans distinction particulière à l'égard de leur statut linguistique respectif, outre des données portant sur le taux de diplomation et de qualification selon la langue d'enseignement des élèves.

.....

1. Cohorte ayant les données récentes les plus complètes disponibles.

2. *Idem*.

LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE : QUI SONT-ILS?

- Le MEQ a recours à une catégorisation regroupée sous l'appellation d'élèves « handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage », souvent identifiés selon l'acronyme élèves « HDAA », qui est formée de deux groupes distincts bénéficiant de plans d'intervention adaptés à leurs besoins respectifs (MELS 2007 : 11) :
 - Les élèves handicapés;
 - Les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Un jeune peut être considéré comme étant un élève handicapé dans la mesure où les trois conditions suivantes sont présentes :
 - Une évaluation diagnostique doit avoir été réalisée par un personnel qualifié;
 - Des incapacités et limitations doivent découler de la déficience ou du trouble se manifestant sur le plan scolaire;
 - Des mesures d'appui doivent être mises en place pour réduire les inconvénients dus à la déficience ou au trouble de l'élève.
- Les élèves qui remplissent les trois conditions présentées plus haut se voient attribuer un des dix codes de difficulté permettant d'être identifiés comme étant des élèves handicapés présentant :
 - Une déficience intellectuelle profonde (code 23);
 - Une déficience intellectuelle moyenne à sévère (code 24);
 - Une déficience motrice légère ou organique (code 33);
 - Une déficience langagière (code 34);
 - Une déficience motrice grave (code 36);
 - Une déficience visuelle (code 42);
 - Une déficience auditive (code 44);
 - Un trouble du spectre de l'autisme (code 50);
 - Un trouble relevant de la psychopathologie (code 53);
 - Une déficience atypique (code 99).

- Les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont ceux :
 - Sans catégorie, mais ayant un plan d'intervention (sans code de difficulté);
 - Ayant des troubles graves du comportement (code 14);
 - Ayant une déficience intellectuelle légère et qui sont reconnus comme étant des personnes handicapées au sens de la *Loi* (code 98).
- Au Québec, il existe deux réseaux d'enseignement, un public et l'autre privé, pour les services de l'éducation préscolaire, de l'enseignement au primaire et de l'enseignement en formation générale et professionnelle au secondaire.

LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

- La section suivante présente les données administratives du MEQ concernant la fréquentation scolaire au Québec, en 2022-2023, des 266 189 élèves HDAA des réseaux d'enseignement public et privé, ainsi que les types de déficience des élèves handicapés.
- En 2022-2023, parmi l'ensemble des élèves du Québec, près du quart sont des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Au Québec, en 2022-2023, le dénombrement des élèves HDAA permet d'établir que (tableau 1) :
 - Leur nombre a augmenté de 7,7 % par rapport à l'année 2021-2022 (247 124) (donnée non présentée);
 - Si leur part était de 22,2 % en 2021-2022 (donnée non présentée), ils représentent, en 2022-2023, 23,5 % (266 189 sur 1 135 104) de l'ensemble des élèves des réseaux d'enseignement public et privé du préscolaire, du primaire et du secondaire réunis, soit 5,0 % d'élèves handicapés et 18,5 % d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
 - Leur part augmente significativement d'un ordre d'enseignement à l'autre, passant de 5,4 % au préscolaire à 21,1 % au primaire, pour atteindre 30,6 % au secondaire;
 - › Les élèves handicapés représentent 3,3 % des élèves du préscolaire, 5,2 % des élèves du primaire et 5,1 % des élèves du secondaire;
 - › Les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage représentent 2,1 % des élèves du préscolaire, 15,9 % des élèves du primaire et 25,5 % des élèves du secondaire.
 - La grande majorité (91,1 %) des élèves HDAA fréquente le réseau d'enseignement public, incluant la quasi-totalité (96,1 %) des élèves handicapés (54 025 sur 56 214). Le taux de fréquentation d'élèves HDAA dans le réseau d'enseignement public a cependant connu une légère diminution en 2022-2023 (91,1 %) par rapport à l'année 2021-2022 (91,5 %) (données non présentées);
 - Un peu moins de quatre élèves HDAA sur dix (39,0 %) fréquentent un établissement scolaire de la région administrative de Montréal (20,5 %) ou de la Montérégie (18,4 %), ce qui représente une diminution de 1,3 point de pourcentage par rapport à l'année 2021-2022 (40,3 %) (données non présentées).

Tableau 1

Fréquentation scolaire des élèves ordinaires et élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, selon l'ordre d'enseignement, réseaux d'enseignement public et privé¹, MEQ, 2022-2023

	Public		Privé		Total	
	n	%	n	%	n	%
Préscolaire	105 926	100,0	5 852	100,0	111 778	100,0
Élèves ordinaires	99 997	94,4	5 713	97,6	105 710	94,6
Élèves HDAA	5 929	5,6	139	2,4	6 068	5,4
<i>Élèves handicapés</i>	3 649	3,4	79	1,3	3 728	3,3
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	2 280	2,2	60	1,0	2 340	2,1
Primaire	522 740	100,0	35 249	100,0	557 989	100,0
Élèves ordinaires	409 458	78,3	30 723	87,2	440 181	78,9
Élèves HDAA	113 282	21,7	4 526	12,8	117 808	21,1
<i>Élèves handicapés</i>	28 072	5,4	884	2,5	28 956	5,2
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	85 210	16,3	3 642	10,3	88 852	15,9
Secondaire	370 616	100,0	94 721	100,0	465 337	100,0
Élèves ordinaires	247 251	66,7	75 773	80,0	323 024	69,4
Élèves HDAA	123 365	33,3	18 948	20,0	142 313	30,6
<i>Élèves handicapés</i>	22 304	6,0	1 226	1,3	23 530	5,1
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	101 061	27,3	17 722	18,7	118 783	25,5
Total	999 282	100,0	135 822	100,0	1 135 104	100,0
Élèves ordinaires	756 706	75,7	112 209	82,6	868 915	76,5
Élèves HDAA	242 576	24,3	23 613	17,4	266 189	23,5
<i>Élèves handicapés</i>	54 025	5,4	2 189	1,6	56 214	5,0
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	188 551	18,9	21 424	15,8	209 975	18,5

1. La déclaration des élèves HDAA dans les établissements d'enseignement privés n'est pas régie par les mêmes règles et obligations que dans le réseau d'enseignement public. Pour cette raison, les données des élèves HDAA du réseau d'enseignement privé ne peuvent être comparées à celles du réseau d'enseignement public.

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 26 janvier 2024.

Compilation : Office 2024.

Parmi les élèves handicapés, près de sept sur dix ont un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience langagière

- En 2022-2023, parmi les 56 214 élèves handicapés (tableau 2) :
 - Plus des deux cinquièmes (43,1 %) ont un trouble du spectre de l'autisme;
 - Près du quart ont une déficience langagière (23,3 %);
 - Près d'un huitième (12,1 %) ont une déficience motrice légère ou organique;
 - La déficience intellectuelle profonde (0,8 %) et la déficience visuelle (0,9 %) sont les deux types de déficience les moins fréquents.

Tableau 2
Répartition des élèves handicapés selon le type de déficience, réseaux d'enseignement public et privé¹, MEQ, 2022-2023

	Public	Privé	Total
	%		
Déficience intellectuelle profonde (23)	0,8	2,3	0,8
Déficience intellectuelle moyenne à sévère (24)	3,2	13,0	3,6
Déficience motrice légère ou organique (33)	12,0	15,8	12,1
Déficience motrice grave (36)	X	X	2,5
Déficience langagière (34)	23,6	16,1	23,3
Déficience visuelle (42)	X	X	0,9
Déficience auditive (44)	2,2	4,3	2,3
Trouble du spectre de l'autisme (50)	43,2	42,1	43,1
Trouble relevant de la psychopathologie (53)	7,2	2,7	7,1
Déficience atypique (99)	4,3	3,2	4,3
Total	100,0	100,0	100,0

X Données confidentielles.

1. La déclaration des élèves HDAA dans les établissements d'enseignement privés est volontaire et n'est pas régie par les mêmes règles et obligations que dans le réseau d'enseignement public. Pour cette raison, les données des élèves HDAA du réseau d'enseignement privé ne peuvent être comparées à celles du réseau d'enseignement public.

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 26 janvier 2024.
Compilation : Office 2024.

L'INTÉGRATION SCOLAIRE

- Outre les différents types de déficiences, les élèves HDAA peuvent notamment être catégorisés en fonction du milieu scolaire qu'ils fréquentent, soit une classe ordinaire, une classe spéciale, une école spécialisée ou encore, dans certains cas particuliers, un milieu de scolarisation « autre », comme un centre hospitalier.
- La section suivante présente les données administratives du MEQ concernant l'intégration scolaire des élèves HDAA du réseau d'enseignement public par type de classe ou d'école fréquentée ainsi que par type de déficience.
- En 2022-2023, près de huit élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sur dix sont intégrés en classe ordinaire dans le réseau d'enseignement public. En 2022-2023, parmi l'ensemble des élèves HDAA fréquentent le réseau d'enseignement public (tableau 3) :
 - Près de huit élèves sur dix (78,4 %) fréquentent une classe ordinaire;
 - Un élève sur cinq (20,5 %) fréquente une classe spéciale (18,9 %) ou une école spécialisée (1,6 %). Leur taux de fréquentation dans une classe spéciale ou une école spécialisée a néanmoins légèrement diminué (1,3 point de pourcentage de moins) depuis l'année 2021-2022 (21,8 %) (donnée non présentée);
 - Très peu d'entre eux (1,1 %) fréquentent un milieu de scolarisation « autre »³. Une faible augmentation (0,7 point de pourcentage) est toutefois observable par rapport à l'année 2021-2022, où le taux de fréquentation atteignait seulement 0,4 % (donnée non présentée).
- Le taux de fréquentation des élèves HDAA dans les différents types de classes ou d'écoles varie d'un ordre d'enseignement à l'autre :
 - En classe ordinaire, il atteint 69,2 % au préscolaire, 84,0 % au primaire et 73,7 % au secondaire;
 - En classe spéciale, il est de 24,7 % au préscolaire, 13,9 % au primaire et 23,3 % au secondaire;
 - Dans une école spécialisée, il atteint 4,0 % au préscolaire, 1,4 % au primaire et 1,7 % au secondaire.

.....

3. Cette catégorie comprend la scolarisation en centre d'accueil, la scolarisation en centre hospitalier pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire et la scolarisation à domicile pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire empêchant de se rendre à l'école.

Tableau 3

Répartition des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon le type de classe ou d'école fréquentée, préscolaire, primaire et secondaire, réseau d'enseignement public, MEQ, 2022-2023

	%
Préscolaire	100,0
Classe ordinaire	69,2
Classe spéciale	24,7
École spécialisée	4,0
Autre ¹	2,0
Primaire	100,0
Classe ordinaire	84,0
Classe spéciale	13,9
École spécialisée	1,4
Autre ¹	0,8
Secondaire	100,0
Classe ordinaire	73,7
Classe spéciale	23,3
École spécialisée	1,7
Autre ¹	1,3
Total	100,0
Classe ordinaire	78,4
Classe spéciale	18,9
École spécialisée	1,6
Autre ¹	1,1

1. Cette catégorie comprend la scolarisation en centre d'accueil, la scolarisation en centre hospitalier pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire et la scolarisation à domicile pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire de se rendre à l'école.

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 26 janvier 2024.

Compilation : Office 2024.

Le taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire (46,8 %) est légèrement supérieur à celui en classe spéciale (44,2 %)

- En 2022-2023, parmi l'ensemble des élèves handicapés (tableau 4) :
 - Une proportion légèrement supérieure fréquente la classe ordinaire (46,8 %) par rapport à la classe spéciale (44,2 %);
 - Près d'un dixième des élèves handicapés fréquentent une école spécialisée (5,8 %) ou un autre type de regroupement⁴ (3,2 %). Leur taux de fréquentation dans une école spécialisée a d'ailleurs diminué de 2,9 points de pourcentage par rapport à l'année 2021-2022 (8,7 %) (donnée non présentée).

Tableau 4
Répartition des élèves handicapés selon le type de classe ou d'école fréquentée, préscolaire, primaire et secondaire réunis, réseau d'enseignement public, MEQ, 2022-2023

	%
Classe ordinaire	46,8
Classe spéciale	44,2
École spécialisée	5,8
Autre ¹	3,2
Total	100,0

1. Cette catégorie comprend la scolarisation en centre d'accueil, la scolarisation en centre hospitalier pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire et la scolarisation à domicile pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire de se rendre à l'école.

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 26 janvier 2024.
Compilation : Office 2024.

.....

4. Les autres types de regroupement comprennent la scolarisation en centre d'accueil, la scolarisation en centre hospitalier pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire et la scolarisation à domicile pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire de se rendre à l'école.

Les élèves ayant une déficience motrice légère ou organique (75,2 %) sont les élèves handicapés les plus fréquemment intégrés en classe ordinaire

- En 2022-2023, concernant l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés en fonction de leur déficience (tableau 5) :
 - Les taux de fréquentation en classe ordinaire les plus élevés sont ceux des élèves ayant une déficience motrice légère ou organique (75,2 %), une déficience atypique (66,2 %), une déficience visuelle (63,1 %) et une déficience auditive (62,4 %);
 - Le taux de fréquentation en classe ordinaire le moins élevé, est celui des élèves ayant une déficience intellectuelle profonde ou une déficience intellectuelle moyenne à sévère (5,0 %).

Tableau 5

Taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire par type de déficience, réseau d'enseignement public, MEQ, 2022-2023

	%
Élèves handicapés	46,8
<i>Déficience intellectuelle profonde (23) et déficience intellectuelle moyenne à sévère (24)</i>	5,0
<i>Déficience motrice légère ou organique (33)</i>	75,2
<i>Déficience motrice grave (36)</i>	24,8
<i>Déficience langagière (34)</i>	40,4
<i>Déficience visuelle (42)</i>	63,1
<i>Déficience auditive (44)</i>	62,4
<i>Trouble du spectre de l'autisme (50)</i>	44,9
<i>Trouble relevant de la psychopathologie (53)</i>	43,9
<i>Déficience atypique (99)</i>	66,2

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 26 janvier 2024.

Compilation : Office 2024.

LA DIPLOMATION OU LA QUALIFICATION

- La section suivante présente des données administratives du MEQ concernant le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA de la cohorte 2015-2016⁵ du réseau d'enseignement public.
- Le taux de diplomation et de qualification du MEQ est un indicateur qui fait référence à une cohorte de nouveaux inscrits au 1^{er} secondaire, dans ce cas-ci la cohorte 2015-2016. Il mesure la part (%) de ceux qui ont obtenu un diplôme ou une qualification du secondaire après 5 et 7 ans (voir le tableau 6 pour plus de détails) (MEQ 2024).
- Le taux de diplomation regroupe les élèves ayant obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP).
- Le taux de qualification regroupe les élèves ayant obtenu l'une des dix qualifications suivantes :
 - Attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
 - Attestation d'études professionnelles (AEP);
 - Attestation de formation professionnelle (AFP);
 - Insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ);
 - Certificat de formation en entreprise et récupération (CFER);
 - Certificat de formation préparatoire au travail (CFPT);
 - Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS);
 - Certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES);
 - Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA);
 - Attestation de compétences (ADC).

.....
5. Cohorte ayant les données récentes les plus complètes disponibles.

Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont proportionnellement moins nombreux que les élèves ordinaires à être diplômés après 5 et 7 ans

- Concernant spécifiquement le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA de la cohorte 2015-2016 :
 - Il atteint 46,1 % après 5 ans, soit 34,6 % de diplômés et 11,5 % de qualifiés. Cela correspond à un écart global de 36,5 points de pourcentage avec les élèves ordinaires (82,6 %). Cet écart a légèrement diminué par rapport à celui observé pour la cohorte 2014-2015, alors qu'il était de 38,3 points de pourcentage (donnée non présentée);
 - Il atteint 62,2 % après 7 ans, soit 47,8 % de diplômés et 14,4 % de qualifiés. Cela correspond à un écart global de 26,6 points de pourcentage avec les élèves ordinaires (88,8 %). Cet écart a connu une légère diminution par rapport à celui observé pour la cohorte 2014-2015, alors qu'il était de 29,3 points de pourcentage (donnée non présentée);
 - Ils sont donc proportionnellement moins nombreux que les élèves ordinaires à être diplômés après 5 ans (34,6 % c. 81,6 %), mais ils sont proportionnellement plus nombreux à être qualifiés (11,5 % c. 1,0 %).

Le taux de diplomation des élèves handicapés est plus faible que celui des élèves ordinaires ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

- Concernant uniquement le taux de diplomation et de qualification des élèves handicapés :
 - Il se situe à 34,5 % après 5 ans, soit 22,9 % de diplômés et 11,6 % de qualifiés. Cela correspond à un écart global de 48,1 points de pourcentage avec les élèves ordinaires. Cet écart a connu une très faible diminution par rapport à celui observé pour la cohorte 2014-2015, alors qu'il était de 48,7 points de pourcentage (donnée non présentée);
 - Il se situe à 53,2 % après 7 ans, soit 32,6 % de diplômés et 20,6 % de qualifiés. Cela correspond à un écart global de 35,6 points de pourcentage avec les élèves ordinaires. Il est possible de constater une légère diminution de cet écart par rapport à celui observé pour la cohorte 2014-2015, alors qu'il était de 38,3 points de pourcentage (donnée non présentée).
- Bien qu'ils obtiennent le taux de qualification le plus élevé, leur taux de diplomation plus faible fait en sorte qu'ils sont proportionnellement moins nombreux que les élèves ordinaires ou les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à obtenir un diplôme après 5 et 7 ans.

Tableau 6

Taux de diplomation et de qualification¹ des élèves ordinaires et handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et apport des diplômes et des qualifications dans les taux, sanction après 5 et 7 ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2015-2016 (suivie jusqu'en 2021-2022), MEQ

	Diplômés ²	Qualifiés ³	Total
	%		
Après 5 ans	68,5	3,9	72,5
Élèves ordinaires	81,6	1,0	82,6
Élèves HDAA	34,6	11,5	46,1
<i>Élèves handicapés</i>	22,9	11,6	34,5
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	36,9	11,4	48,4
Après 7 ans	76,7	4,8	81,6
Élèves ordinaires	87,7	1,1	88,8
Élèves HDAA	47,8	14,4	62,2
<i>Élèves handicapés</i>	32,6	20,6	53,2
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	50,8	13,2	64,0

1. Seul le premier diplôme obtenu par l'élève ou la première qualification est pris en compte dans le calcul.

2. Regroupe les élèves ayant obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP).

3. Regroupe les élèves ayant obtenu l'une des dix qualifications suivantes : l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation d'études professionnelles (AEP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) et l'attestation de compétences (ADC).

Source : MEQ, données administratives, Taux de diplomation et qualification par cohorte au secondaire – édition 2023.

Compilation : Office 2024.

Le taux de diplomation et de qualification est plus faible pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage francophones que pour les anglophones, tant après 5 ans (44,6 % c. 58,6 %) qu'après 7 ans (61,1 % c. 72,1 %)

- Concernant le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA de la cohorte 2015-2016 en fonction de la langue d'enseignement (tableau 7) :
 - Il est plus faible pour les élèves francophones que pour les élèves anglophones, aussi bien après 5 ans (44,6 % c. 58,6 %) qu'après 7 ans (61,1 % c. 72,1 %). D'ailleurs, cela est également observable pour les élèves ordinaires après 5 ans (82,4 % chez les francophones c. 90,9 % chez les anglophones) et 7 ans (88,9 % chez les francophones c. 94,3 % chez les anglophones);
 - L'écart qui sépare le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA francophones à celui des anglophones a légèrement diminué pour la cohorte de 2015-2016 par rapport à celle de 2014-2015, aussi bien après 5 ans (14,0 points de pourcentage c. 16,3 points de pourcentage) qu'après 7 ans (11,0 points de pourcentage c. 12,4 points de pourcentage) (données non présentées).
- Concernant spécifiquement le taux de diplomation et de qualification des élèves handicapés de la cohorte 2015-2016 en fonction de la langue d'enseignement (tableau 7) :
 - Lorsqu'il s'agit uniquement des élèves handicapés, il est également plus faible pour les élèves francophones que pour les anglophones après 5 ans (32,6 % c. 49,4 %) et après 7 ans (51,5 % c. 67,5 %);
 - L'écart qui sépare le taux de diplomation et de qualification des élèves handicapés francophones à celui des anglophones après 5 ans a très légèrement diminué pour la cohorte de 2015-2016 (16,8 points de pourcentage) par rapport à celle de 2014-2015 (17,1 points de pourcentage). Cependant, cet écart se creuse après 7 ans pour la cohorte de 2015-2016 (16,0 points de pourcentage), comparativement à celle de 2014-2015 (13,9 points de pourcentage) (données non présentées).

Tableau 7

Taux de diplomation et de qualification des élèves ordinaires et handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon la langue d'enseignement, sanction après 5 et 7 ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2015-2016 (suivi jusqu'en 2021-2022), MEQ

	Français	Anglais	Total
	%		
Après 5 ans	71,8	81,8	72,5
Élèves ordinaires	82,4	90,9	82,6
Élèves HDAA	44,6	58,6	46,1
<i>Élèves handicapés</i>	32,6	49,4	34,5
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	47,0	60,6	48,4
Après 7 ans	81,2	88,2	81,6
Élèves ordinaires	88,9	94,3	88,8
Élèves HDAA	61,1	72,1	62,2
<i>Élèves handicapés</i>	51,5	67,5	53,2
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	63,0	73,1	64,0

Source : MEQ, données administratives, Taux de diplomation et qualification par cohorte au secondaire - édition 2023.

Compilation : Office 2024.

CONCLUSION

- Ce rapport constitue un deuxième portrait annuel portant sur les élèves HDAA réalisé par l'Office et il permet notamment de constater que :
 - Un peu plus de deux élèves sur dix sont des élèves HDAA, la grande majorité d'entre eux fréquentant le réseau d'enseignement public;
 - Près de huit élèves HDAA sur dix sont intégrés en classe ordinaire dans le réseau d'enseignement public, incluant près de la moitié des élèves handicapés spécifiquement;
 - Plus de six élèves HDAA sur dix obtiennent un diplôme ou une qualification 7 ans après leur entrée au secondaire dans le réseau d'enseignement public;
 - En ce qui concerne spécifiquement les élèves handicapés, il s'agit d'un peu plus de la moitié d'entre eux qui obtiennent un diplôme ou une qualification 7 ans après leur entrée au secondaire dans le réseau d'enseignement public.
- Rappelons que l'Office produit ce rapport afin de présenter une vue d'ensemble de la fréquentation et de l'intégration scolaire des élèves HDAA, ainsi que de leur diplomation. Cela s'inscrit en cohérence avec l'un des devoirs de l'Office confiés par la *Loi*, soit de préparer et de publier périodiquement des statistiques sur la population des personnes handicapées du Québec (article 25.i de la *Loi*) (Québec 2004).
- Au cours des années à venir, l'Office compte effectuer une mise à jour annuelle afin d'assurer l'accès à une information pertinente, fiable et à jour sur la fréquentation scolaire, l'intégration scolaire et la diplomation de ces élèves.

MÉDIAGRAPHIE

QUÉBEC (2004). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale : RLQ, c. E-20.1, à jour au 1^{er} mai 2024*, [En ligne]. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/e-20.1>]. (Consulté le 17 septembre 2024).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2007). *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)*, [En ligne]. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/19-7065.pdf]. (Consulté le 17 septembre 2024).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (2024). *Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire*, [En ligne]. [<https://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indicateurs/taux-de-diplomation-et-de-qualification-par-cohorte-de-nouveaux-inscrits-au-secondaire>]. (Consulté le 17 septembre 2024).

MIEUX CONNAITRE MIEUX CONNA
MIEUX CONNAITRE MIEUX CONNA
MIEUX CONNAITRE MIEUX CONNA
MIEUX CONNAITRE MIEUX CONNA
MIEUX CONNAITRE MIEUX CONNA
MIEUX CONNAITRE MIEUX CONNA